

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 05 juin 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Christophe VIDAL

Présents : Christophe VIDAL, Dominique LAFON, Catherine BRECHET, Benoît ALINC, Sandrine BOSMET, Jean-Yves MODENEL, Caroline RACHER MISSIEL, Benoît NAIRABEZE, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS, Renée AMAGAT, Christophe CATHELINE, Sandrine ANDRIEUX, Sébastien BONNET, Marion VERGNOL

Absents :

Date de convocation : 28 mai 2026

Date d'affichage de la convocation: 28 mai 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de séance : Marion VERGNOL

DE 2026 060

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention d'occupation temporaire pour le dépôt de ruches,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une convention d'occupation temporaire pour le dépôt de ruches sur la commune de Valuéjols.

Il indique que Monsieur Christophe CATHELINE, apiculteur, souhaite implanter ses ruches sur la parcelle cadastrée ZD 63 dans la forêt communale de Valuéjols. L'emplacement accueillera un rucher de 40 ruches maximum simultanément. L'accès à l'emplacement se fera sur les pistes forestières selon les directives du technicien forestier local (ONF).

La convention sera établie annuellement pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la demande de M. le Maire de créer une convention d'occupation temporaire pour le dépôt de ruches et autorise M. le Maire à signer la convention.

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 05 juin 2026